

## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	<b>Solution test de tension de surface kits Jumbo et flacons d'encre ECO 28 à 38 dynes / cm</b>	<b>SDS Référence</b>	<b>05</b>
-------------------------------------	---	----------------------	-----------

<b>Version No.</b> 2	<b>Première date d'émission</b> 30-09-2005	<b>Date de révision :</b> 10-08-2011
----------------------	--	--------------------------------------

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET ENTREPRISE

**Nom du produit :** Solution test de tension de surface ECOTEST (verte).  
**Usage du produit :** Pour tension de mouillage de 28 à 38 dynes/cm  
**Distributeur :** BOUSSEY CONTROL EUROPE  
Meersbloem-Melden 46  
9700 OUDENAARDE  
BELGIQUE

**Téléphone :** 00 32 (0) 55 61 21 13  
**Fax n° :** 00 32 (0) 55 61 21 01  
**E-mail :** [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)  
**Site Internet :** [www.boussey-control.com](http://www.boussey-control.com)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Physique & Chimique :** NON DANGEREUX

**Santé :** NOCIF EN CAS D'INGESTION

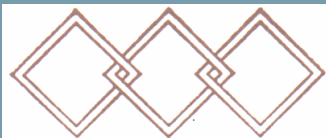
LE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES QUI ONT UNE LIMITE A L'EXPOSITION DURANT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (WEL)

**Environnement :** D'APRES NOTRE EXPERIENCE, LE PRODUIT EST CONSIDERE NON DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SI UTILISE DE FACON CORRECTE.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

**Caractéristique chimique** MELANGE AQUEUX DE SOLVANTS ORGANIQUES + COLORANT VERT

<b>Substances dangereuses</b>	<b>CAS-No</b>	<b>EINECS/ELINCS</b>	<b>Classification</b>	<b>Concentration</b>
2-PROPANOL	67-63-0	200-661-7	Xi: R36, R67	5-20%
2,2 OXYDIETHANOL	111-46-6	203-872-2	Xn: R22	30-70 %



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 4. PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation :</b>	Rejoindre l'air frais, rester au chaud et calme ; si nécessaire, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver abondamment les zones affectées avec du savon et de l'eau ; si nécessaire, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer immédiatement et minutieusement avec beaucoup d'eau jusqu'à ce que l'irritation soit calmée. Si nécessaire, (ex. irritation persiste), consulter un spécialiste des yeux.
<b>Ingestion :</b>	Boire beaucoup d'eau et si nécessaire, consulter un médecin.

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

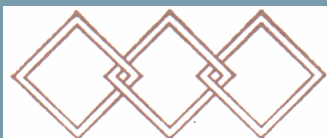
<b>Danger général :</b>	LE PRODUIT N'EST PAS INFLAMMABLE MAIS COMBUSTIBLE
<b>Moyen d'extinction :</b>	Utiliser les moyens disponibles pour éteindre (ex. pulvérisation d'eau, CO <sub>2</sub> , mousse, poudre chimique).
<b>Moyen d'extinction A NE PAS UTILISER :</b>	inconnu
<b>Dangers d'exposition spéciaux :</b>	Produits en décomposition volatiles au contact du feu pourraient être considérés probablement comme dangereux si inhalés.
<b>Équipement de protection :</b>	Porter un appareil respiratoire individuel.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Méthodes pour nettoyage</b>	Adopter les mesures de protection personnelles. Éliminer avec un matériau absorbant, ex. sable, sciure, introduire dans des containers bien clos. Étiqueter le container et le déposer comme prescrit.
<b>Considérations environnementales :</b>	Interdire de jeter dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si ceci arrive, informer immédiatement l'autorité concernée.

## 7. MANIPULATION & STOCKAGE

<b>Conseil sécurité de manipulation :</b>	À manipuler avec une bonne hygiène et utilisation sécurisée. À éloigner de toutes substances incompatibles.
<b>Conditions de stockage :</b>	Assurer une ventilation adéquate au stockage. Garder les contenants bien fermés, au frais et secs, et éloigner de substances incompatibles.



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

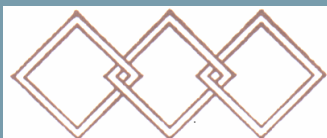
E-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 8. CONTROLES A L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

<b>Contrôles à l'exposition :</b>	Les expositions durant l'activité professionnelle ont été assignées par le HSE (EH40/2005)
	LTEL (8 heures TWA) : 400 ppm 999 mg/m <sup>3</sup> WEL pour 2-propanol
	STEL (15 min): 500 ppm 1 250 mg/m <sup>3</sup> WEL pour 2-propanol
	LTEL (8 heures TWA) : 23 ppm 101 mg/m <sup>3</sup> WEL pour 2,2 oxydiéthanol
<b>Contrôle technique :</b>	Prévoir un local avec ventilation.
<b>Protection personnelle :</b>	Observer les règles standard à la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec les yeux et la peau. Porter les protections personnelles appropriées au travail (voir ci-dessous)
<b>Protection des yeux :</b>	Lunettes de sécurité
<b>Protection de la peau :</b>	Gants (Considérer également votre risque de comportement ; ex. temps de pause, taux de diffusion et de dégradation, tâches entreprises).
<b>Protection respiration :</b>	Respirateur agréé (ex. EN 149 : 2001 FFP3) si la ventilation est insuffisante.
<b>Autre protection :</b>	Toute protection utile

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES & CHIMIQUES

<b>Forme physique :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Verte (colorant alimentaire 1 %)
<b>Odeur :</b>	Ethérée
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point d'ébullition:</b>	A partir de 135 °C
<b>Point de fusion :</b>	- 90 à 3. °C
<b>Point d'éclaire :</b>	> 63 °C
<b>Densité spécifique :</b>	Non déterminée.
<b>Limite explosion :</b>	Basse : 1,8 % (v/v) Haute : 14 % (v/v) Données pour 2-propanol
<b>Viscosité :</b>	Non déterminée.
<b>Solubilité à l'eau :</b>	Miscible



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 10. STABILITE & REACTIVITE

<b>Stabilité :</b>	Stable dans les conditions normales de manipulation
<b>Décomposition thermique :</b>	Non déterminée.
<b>Conditions à éviter :</b>	Non déterminées
<b>Matériau à éviter :</b>	Le produit est incompatible avec les bases, acides, les agents oxydants puissants, le cuivre et ses alliages.
<b>Réactions dangereuses :</b>	Inconnues
<b>Produits de décomposition dangereuse :</b>	Oxydes de carbone et azote.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<b>Toxicité :</b>	LD <sub>50</sub> rat (oral)	12 565	mg/kg	Donnée pour 2,2 oxydiéthanol
	LD <sub>50</sub> lapin (derm)	11 890	mg/kg	Donnée pour 2,2 oxydiéthanol
	LD <sub>50</sub> rat (oral)	5 045	mg/kg	Donnée pour 2-propanol
	LD <sub>50</sub> lapin (derm)	12 800	mg/kg	Donnée pour 2-propanol
<b>Compatibilité dermique :</b>	500 mg MLD – peau lapin (donnée pour 2,2 oxydiéthanol)			
<b>Compatibilité muqueuse :</b>	50 mg MLD – œil lapin (donnée pour 2,2 oxydiéthanol)			
	100 mg SEV – œil lapin (donnée pour 2-propanol)			

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

<b>Toxicité</b>	LC <sub>50</sub>	Organismes aquatiques	mg/l	Pas de donnée.
<b>Dégradabilité :</b>	Pas de données			
<b>Autre information :</b>	Ne pas rejeter dans les eaux usées ou les cours d'eau, si cela arrive, informer immédiatement les autorités compétentes.			

## 13. CONSIDERATIONS POUR LE REJET

<b>Conseil :</b>	En accord avec les réglementations locales ou nationales, contrôle des rejets dangereux.
<b>Emballages contaminés :</b>	Traiter les containers vides de la même façon que le produit ou si possible bien laver et recycler.

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

<b>United Nations number</b>	Pas de classification.
------------------------------	------------------------



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

E-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Emballage :**

**Code IMDG :**

**RID / ADR**

**Pollution marine :** Le produit ne devrait pas être marqué comme un polluant marin.

**Appellation pour expédition :**

## 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

**Classification & étiquetage :** Le produit est classifié en accord avec les produits chimiques (information sur le danger et l'emballage). Réglementations (CHIP 2002) comme modifiées, et la Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE), contient du 2,2 oxydiéthanol : **Xn**. Conforme au règlement REACH 19/07/2006.

**Phrases risques :** R22 NOCIF PAR INGESTION (HARMFUL IF SWALLOWED)

**Phrases de sécurité :** S25 EVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX

## 16. INFORMATION AUTRE

**Autre information :** La fiche de donnée de sécurité a été révisée pour les points 2 ; 3 ; 15.

### Phrases & risques de sécurité pour les composants (donné à la section 3)

R22 : nocif par ingestion.

R36 : irritant pour les yeux.

R67 : les vapeurs peuvent entraîner des somnolences et des vertiges.

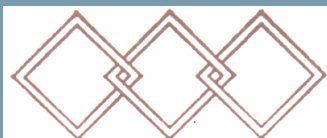
**Sources de données :** Autres données de sécurité fournisseurs, liste approuvée de fourniture, EH40/2005

**Date de création :** 10-08-2011

**Les renseignements ci-dessus sont considérés exacts et représentent les meilleures informations actuellement en notre possession.**

**Cependant, nous ne pouvons donner aucune autre garantie explicite ou implicite en ce qui concerne ces informations et nous n'assumons aucune responsabilité quant à leurs utilisations.**

**Les utilisateurs devront mener leurs propres investigations pour déterminer le bien fondé des informations ci-dessus pour leurs propres besoins. En aucun cas nous ne pourrions être reconnu responsables des réclamations, pertes ou dégâts occasionnés d'une tierce personne ou de la perte de profits, ou aucun dégât spécial, indirect, fortuit ou discontinu ou dommages-intérêts exemplaires, pouvant survenir ainsi, même si la société a été avisée de la possibilité de tels dommages.**



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

<b>FICHE DE DONNEES</b>	<b>Solution test de tension de surface kits Jumbo</b>	<b>SDS Référence</b>	<b>06</b>
<b>DE SECURITE</b>	<b>et flacons d'encre ECO 40 à 58 dynes / cm</b>		

<b>Version No.</b> 2	<b>Première date d'émission</b> 30-09-2005	<b>Date de révision :</b> 10.08.2011
----------------------	--	--------------------------------------

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET ENTREPRISE

**Nom du produit :** Solution test de tension de surface ECOTEST (verte).  
**Usage du produit :** Pour tension de mouillage de 40 à 58 dynes/cm  
**Distributeur :** **BOUSSEY CONTROL EUROPE**  
Meersbloem-Melden 46  
9700 OUDENAARDE  
BELGIQUE

**Téléphone :** 00 32 (0) 55 61 21 13  
**Fax n° :** 00 32 (0) 56 61 21 01  
**E-mail :** [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)  
**Site Internet :** [www.boussey-control.com](http://www.boussey-control.com)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Physique & Chimique :** NON DANGEREUX

**Santé :** NOCIF EN CAS D'INGESTION

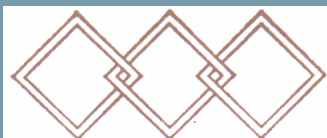
LE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES QUI ONT UNE LIMITE A L'EXPOSITION DURANT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (WEL)

**Environnement :** D'APRES NOTRE EXPERIENCE, LE PRODUIT EST CONSIDERE NON DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SI UTILISE DE FACON CORRECTE.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

**Caractéristique chimique** MELANGE AQUEUX DE SOLVANTS ORGANIQUES + COLORANT VERT

<b>Substances dangereuses</b>	<b>CAS-No</b>	<b>EINECS/ELINCS</b>	<b>Classification</b>	<b>Concentration</b>
HEXYLENE GLYCOL	107-41-5	203-489-0	Xi: R36/38	5-10%
2,2 OXYDIETHANOL	111-46-6	203-872-2	Xn: R22	25-70 %



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 4. PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation :</b>	Rejoindre l'air frais, rester au chaud et calme ; si nécessaire, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver abondamment les zones affectées avec du savon et de l'eau ; si nécessaire, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer immédiatement et minutieusement avec beaucoup d'eau jusqu'à ce que l'irritation soit calmée. Si nécessaire, (ex. irritation persiste), consulter un spécialiste des yeux.
<b>Ingestion :</b>	Boire beaucoup d'eau et si nécessaire, consulter un médecin.

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

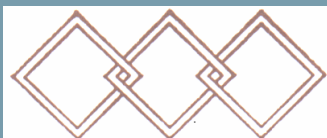
<b>Danger général :</b>	LE PRODUIT N'EST PAS INFLAMMABLE MAIS COMBUSTIBLE
<b>Moyen d'extinction :</b>	Utiliser les moyens disponibles pour éteindre (ex. pulvérisation d'eau, CO <sub>2</sub> , mousse, poudre chimique).
<b>Moyen d'extinction A NE PAS UTILISER :</b>	inconnu
<b>Dangers d'exposition spéciaux :</b>	Produits en décomposition volatiles au contact du feu pourraient être considérés probablement comme dangereux si inhalés.
<b>Équipement de protection :</b>	Porter un appareil respiratoire individuel.
<b>Autre information :</b>	

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Méthodes pour nettoyage</b>	Adopter les mesures de protection personnelles. Éliminer avec un matériau absorbant, ex. sable, sciure, introduire dans des containers bien clos. Étiqueter le container et le déposer comme prescrit.
<b>Considérations environnementales :</b>	Interdire de jeter dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si ceci arrive, informer immédiatement l'autorité concernée.
<b>Autre information :</b>	

## 7. MANIPULATION & STOCKAGE

<b>Conseil sécurité de manipulation :</b>	À manipuler avec une bonne hygiène et utilisation sécurisée. À éloigner de toutes substances incompatibles.
<b>Conditions de stockage :</b>	Assurer une ventilation adéquate au stockage. Garder les contenants bien fermés, au frais et secs, et éloigner de substances incompatibles.



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

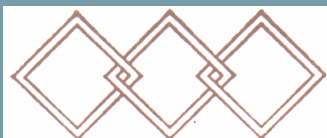
## 8. CONTROLES A L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

<b>Contrôles à l'exposition :</b>	Les expositions durant l'activité professionnelle (WELs) ont été assignées par le HSE (EH40/2005)
	LTEL (8 heures TWA) : 23 ppm 123 mg/m <sup>3</sup> WEL pour hexylène glycol
	STEL (15 min): 23 ppm 123 mg/m <sup>3</sup> WEL pour hexylène glycol
	LTEL (8 heures TWA) : 23 ppm 101 mg/m <sup>3</sup> WEL pour 2,2 oxydiéthanol
<b>Contrôle technique :</b>	Prévoir un local avec ventilation.
<b>Protection personnelle :</b>	Observer les règles standard à la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec les yeux et la peau. Porter les protections personnelles appropriées au travail (voir ci-dessous)
<b>Protection des yeux :</b>	Lunettes de sécurité
<b>Protection de la peau :</b>	Gants (Considérer également votre risque de comportement ; ex. temps de pause, taux de diffusion et de dégradation, tâches entreprises).
<b>Protection respiration :</b>	Respirateur agréé (ex. EN 149 : 2001 FFP3) si la ventilation est insuffisante.
<b>Autre protection :</b>	Toute protection utile

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES & CHIMIQUES

<b>Forme physique :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Verte (colorant alimentaire 1 %)
<b>Odeur :</b>	Ethérée
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point d'ébullition:</b>	A partir de 245 °C
<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé °C
<b>Point d'éclaire :</b>	> 60 °C
<b>Densité spécifique :</b>	Non déterminée.
<b>Limite explosion :</b>	Basse : 2 % (v/v) Haute : 12,3 % (v/v) Données pour 2,2 oxydiéthanol
<b>Viscosité :</b>	Non déterminée.
<b>Solubilité à l'eau :</b>	Miscible





## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 10. STABILITE & REACTIVITE

<b>Stabilité :</b>	Stable dans les conditions normales de manipulation
<b>Décomposition thermique :</b>	Non déterminée.
<b>Conditions à éviter :</b>	Non déterminées
<b>Matériau à éviter :</b>	Le produit est incompatible avec les bases, acides, les agents oxydants puissants, le cuivre et ses alliages.
<b>Réactions dangereuses :</b>	Inconnues
<b>Produits de décomposition dangereuse :</b>	Oxydes de carbone et azote.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

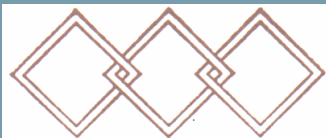
<b>Toxicité :</b>	LD <sub>50</sub> rat (oral)	12 565	mg/kg	Donnée pour 2,2 oxydiéthanol
	LD <sub>50</sub> lapin (derm)	11 890	mg/kg	Donnée pour 2,2 oxydiéthanol
	LD <sub>50</sub> rat (oral)	3 700	mg/kg	Donnée pour hexylène glycol
	LD <sub>50</sub> lapin (derm)	8 560	mg/kg	Donnée pour hexylène glycol
<b>Compatibilité dermique :</b>	500 mg MLD – peau lapin (donnée pour 2,2 oxydiéthanol)			
<b>Compatibilité muqueuse :</b>	50 mg MLD – œil lapin (donnée pour 2,2 oxydiéthanol)			
	93 mg SEV – œil lapin (donnée pour hexylène glycol)			

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

<b>Toxicité</b>	LC <sub>50</sub>	Organismes aquatiques	mg/l	Pas de donnée.
<b>Dégradabilité :</b>	Pas de données			
<b>Autre information :</b>	Ne pas rejeter dans les eaux usées ou les cours d'eau, si cela arrive, informer immédiatement les autorités compétentes.			

## 13. CONSIDERATIONS POUR LE REJET

<b>Conseil :</b>	En accord avec les réglementations locales ou nationales, contrôle des rejets dangereux.
<b>Emballages contaminés :</b>	Traiter les containers vides de la même façon que le produit ou si possible bien laver et recycler.



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**United Nations number** Pas de classification.

**Emballage :**

**Code IMDG :**

**RID / ADR**

**Pollution marine :** Le produit ne devrait être marqué comme un polluant marin.

## 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

**Classification & étiquetage :** Le produit est classifié en accord avec les produits chimiques (information sur le danger et l'emballage). Réglementations (CHIP 2002) comme modifiées, et la Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE), contient du 2,2 oxydiéthanol : Xn. Conforme au règlement REACH 19/07/2006.

**Phrases risques :** R22 NOCIF PAR INGESTION (HARMFUL IF SWALLOWED)

**Phrases de sécurité :** S25 EVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX

## 16. INFORMATION AUTRE

**Autre information :** La fiche de donnée de sécurité a été révisée pour les points 2 ; 3 ; 15.

### Phrases & risques de sécurité pour les composants (donné à la section 3)

R22 nocif par ingestion  
R36/38 irritant pour la peau et les yeux

**Sources de données :** Autres données de sécurité fournisseurs, liste approuvée de fourniture, EH40/2005

**Date de création :** 10.08.2011

Les renseignements ci-dessus sont considérés exacts et représentent les meilleures informations actuellement en notre possession.

Cependant, nous ne pouvons donner aucune autre garantie explicite ou implicite en ce qui concerne ces informations et nous n'assumons aucune responsabilité quant à leurs utilisations.

Les utilisateurs devront mener leurs propres investigations pour déterminer le bien fondé des informations ci-dessus pour leurs propres besoins. En aucun cas nous ne pourrions être reconnu responsables des réclamations, pertes ou dégâts occasionnés d'une tierce personne ou de la perte de profits, ou aucun dégât spécial, indirect, fortuit ou discontinu ou dommages-intérêts exemplaires, pouvant survenir ainsi, même si la société a été avisée de la possibilité de tels dommages.



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

<b>FICHE DE DONNEES</b>	<b>Solution test de tension de surface kits Jumbo</b>	<b>SDS Référence</b>	<b>04</b>
<b>DE SECURITE</b>	<b>et flacons d'encre ECO 59 à 71 dynes / cm</b>		

<b>Version No.</b> 2	<b>Première date d'émission</b> 30-09-2005	<b>Date de révision :</b> 10.08.2011
----------------------	--	--------------------------------------

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET ENTREPRISE

**Nom du produit :** Solution test de tension de surface ECOTEST (Rouge).  
**Usage du produit :** Pour tension de mouillage de 59 à 71 dynes/cm  
**Distributeur :** BOUSSEY CONTROL EUROPE.  
Meersbloem-Melden 46  
9700 OUDENAARDE  
BELGIQUE

**Téléphone :** 00 32 (0) 55 61 21 13  
**Fax n° :** 00 32 (0) 55 61 21 01  
**E-mail :** [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)  
**Site Internet :** [www.boussey-control.com](http://www.boussey-control.com)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Physique & Chimique :** NON DANGEREUX

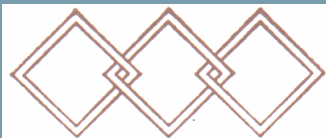
**Santé :** D'APRES NOTRE EXPERIENCE, LE PRODUIT EST CONSIDERE NON DANGEREUX POUR LA SANTE SI UTILISE DE FACON CORRECTE  
LE PRODUIT CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI A UNE LIMITE A L'EXPOSITION DURANT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (WEL)

**Environnement :** D'APRES NOTRE EXPERIENCE, LE PRODUIT EST CONSIDERE NON DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SI UTILISE DE FACON CORRECTE.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

**Caractéristique chimique** MELANGE AQUEUX DE SOLVANTS ORGANIQUES + COLORANT ROUGE

<b>Substances dangereuses</b>	<b>CAS-No</b>	<b>EINECS/ELINCS</b>	<b>Classification</b>	<b>Concentration</b>
HEXYLENE GLYCOL	107-41-5	203-489-0	Xi: R36/38	0-3%



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 4. PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation :</b>	Pas de mesure spéciale de premiers secours nécessaire.
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver abondamment les zones affectées avec du savon et de l'eau.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer minutieusement avec beaucoup d'eau jusqu'à ce que l'irritation soit calmée. Si nécessaire, (ex. irritation persiste), consulter un spécialiste des yeux.
<b>Ingestion :</b>	Pas de mesure spéciale de premiers secours nécessaire.

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Danger général :</b>	LE PRODUIT N'EST PAS INFLAMMABLE
<b>Moyen d'extinction :</b>	Utiliser les moyens disponibles pour éteindre (ex. pulvérisation d'eau, CO <sub>2</sub> , mousse, poudre chimique).
<b>Moyen d'extinction A NE PAS UTILISER :</b>	Inconnu
<b>Dangers d'exposition spéciaux :</b>	Produits en décomposition volatiles au contact du feu pourraient être considérés probablement comme dangereux si inhalés.
<b>Equipement de protection :</b>	Porter un appareil respiratoire individuel.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Méthodes pour nettoyage</b>	Adopter les mesures de protection personnelles. Eliminer avec un matériau absorbant, ex. sable, sciure, vermiculite, introduire dans des containers bien clos. Etiqueter le container et le déposer comme prescrit.
<b>Considérations environnementales :</b>	Interdire de jeter dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si ceci arrive, informer immédiatement l'autorité concernée.

## 7. MANIPULATION & STOCKAGE

<b>Conseil sécurité de manipulation :</b>	À manipuler avec une bonne hygiène et utilisation sécurisée. A éloigner de toutes substances incompatibles.
<b>Conditions de stockage :</b>	Assurer une ventilation adéquate au stockage. Garder les contenants bien fermés, au frais et secs, et éloigner de substances incompatibles.



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

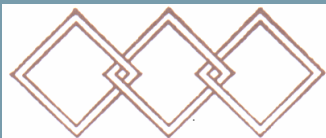
e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 8. CONTROLES A L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

<b>Contrôles à l'exposition :</b>	Les expositions durant l'activité professionnelle (WELs) ont été assignées par le HSE (EH40/2005)
	LTEL (8 heures TWA) : 23 Ppm 123 mg/m <sup>3</sup> WEL pour hexylène glycol
	STEL (15 min): 23 Ppm 123 mg/m <sup>3</sup> WEL pour hexylène glycol
<b>Contrôle technique :</b>	Prévoir un local avec ventilation.
<b>Protection personnelle :</b>	Observer les règles standard à la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec les yeux et la peau. Porter les protections personnelles appropriées au travail (voir ci-dessous)
<b>Protection des yeux :</b>	Lunettes de sécurité
<b>Protection de la peau :</b>	Gants en caoutchouc (Considérer également votre risque de comportement ; ex. temps de pause, taux de diffusion et de dégradation, tâches entreprises).
<b>Protection respiration :</b>	Ne devrait pas être requise.
<b>Autre protection :</b>	Toute protection utile

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES & CHIMIQUES

<b>Forme physique :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Rouge (colorant alimentaire 1 %)
<b>Odeur :</b>	Non déterminée
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point d'ébullition:</b>	De 100 à 195 °C
<b>Point de fusion :</b>	- 40 à 0 °C
<b>Point d'éclaire :</b>	> 100 °C
<b>Densité spécifique :</b>	Non déterminée.
<b>Limite explosion :</b>	Basse : % (v/v) Haute : % (v/v)
<b>Viscosité :</b>	Non déterminée.
<b>Solubilité à l'eau :</b>	Miscible



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 10. STABILITE & REACTIVITE

<b>Stabilité :</b>	Stable dans les conditions normales de manipulation.
<b>Décomposition thermique :</b>	Non déterminée.
<b>Conditions à éviter :</b>	Non déterminées.
<b>Matériau à éviter :</b>	Le produit est incompatible avec les bases, acides, les agents oxydants puissants.
<b>Réactions dangereuses :</b>	Inconnues.
<b>Produits de décomposition dangereuse :</b>	Oxydes de carbone et azote.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

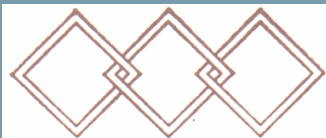
<b>Toxicité :</b>	LD <sub>50</sub> rat (oral)	3 700 mg/kg	Donnée pour hexylène glycol
	LD <sub>50</sub> lapin (derm)	8 560 mg/kg	Donnée pour hexylène glycol
<b>Compatibilité dermique :</b>	465 mg MOD – peau lapin (donnée pour hexylène glycol)		
<b>Compatibilité muqueuse :</b>	24 mg MOD – œil lapin (donnée pour hexylène glycol)		
	93 mg SEV – œil lapin (donnée pour hexylène glycol)		
<b>Autre information :</b>			

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

<b>Toxicité</b>	LC <sub>50</sub>	Organismes aquatiques	mg/l	Pas de donnée.
<b>Dégradabilité :</b>	Pas de données			
<b>Autre information :</b>	Ne pas rejeter dans les eaux usées ou les cours d'eau, si cela arrive, informer immédiatement les autorités compétentes.			

## 13. CONSIDERATIONS POUR LE REJET

<b>Conseil :</b>	En accord avec les réglementations locales ou nationales, contrôle des rejets dangereux.
<b>Emballages contaminés :</b>	Traiter les containers vides de la même façon que le produit ou si possible bien laver et recycler.



## OFFICE BELGIUM

Meersbloem-Melden 46

B-9700 OUDENAARDE

Belgium

+32 (0) 55 61 21 13

+ 32 (0) 55 61 21 01

e-mail : [info@boussey-control.eu](mailto:info@boussey-control.eu)

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**United Nations number** Pas de classification.

**Emballage :**

**Code IMDG :**

**RID / ADR**

**Pollution marine :** The produit ne devrait pas être marqué comme un polluant marin.

## 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

**Classification & étiquetage :** En accord avec les produits chimiques (information sur le danger et l'emballage). Réglementations (CHIP 2002) comme modifiées, et la Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE) le produit n'est pas classifié. Conforme au règlement REACH 19/07/2006.

**Phrases risques :**

**Phrases de sécurité :**

## 16. INFORMATION AUTRE

**Autre information :** La fiche de donnée de sécurité a été révisée pour les points 2 ; 3 ; 15.

### Phrases & risques de sécurité pour les composants (donné à la section 3)

R36/38 irritant pour la peau et les yeux.

**Sources de données :** Autres données de sécurité fournisseurs, liste approuvée de fourniture, EH40/2005

**Date de création :** 10.08.2011

**Les renseignements ci-dessus sont considérés exacts et représentent les meilleures informations actuellement en notre possession.**

**Cependant, nous ne pouvons donner aucune autre garantie explicite ou implicite en ce qui concerne ces informations et nous n'assumons aucune responsabilité quant à leurs utilisations.**

**Les utilisateurs devront mener leurs propres investigations pour déterminer le bien fondé des informations ci-dessus pour leurs propres besoins. En aucun cas nous ne pourrions être reconnu responsables des réclamations, pertes ou dégâts occasionnés d'une tierce personne ou de la perte de profits, ou aucun dégât spécial, indirect, fortuit ou discontinu ou dommages-intérêts exemplaires, pouvant survenir ainsi, même si la société a été avisée de la possibilité de tels dommages.**